

COMPRENDRE

TRANSMISSION Sans repreneur parmi ses enfants, Joël Reser mise sur un jeune hors cadre familial qui a travaillé plus de trois ans sur son exploitation de polyculture-élevage.

Pas simple de céder une exploitation avec élevage

À 63 ans, Joël Reser aimerait bien prendre sa retraite au 31 décembre 2022. Mais pour cela, il faut qu'il parvienne à transmettre son exploitation de grandes cultures (80 ha) située à Chatillons-sur-Broué (Marne) qui comprend également un atelier de bovins allaitants avec 105 ha de pâture. « *Quand il y a des animaux, il y a beaucoup moins de repreneurs intéressés* », constate l'exploitant. Il a pourtant commencé à réfléchir à la transmission de son exploitation il y a quatre-cinq ans en prenant rendez-vous avec la MSA. En mars 2021, il bénéficie d'un entretien téléphonique avec Caroline Ledeuil du Point Info transmission de l'Adasea 51 qui l'éclaire sur les démarches à entreprendre. « *Il y a un an, je suis allé voir le notaire et la Safer pour évaluer le prix des bâtiments. Je veux garder les terres, notamment pour ne pas augmenter le coût de la reprise. L'évaluation qui en a été faite correspond à peu près ce que j'imaginai* ». Il rencontre également plusieurs fois une juriste de la FDSEA.

Un repreneur hors cadre familial

Côté repreneur, le futur retraité comptait sur un ancien apprenti, originaire du département, qui a travaillé chez lui pendant trois ans et demi. « *Il n'est pas du milieu agricole mais il est intéressé par l'élevage. Il m'avait dit que le jour où je voudrais prendre*



« *Si je vendais les animaux à la boucherie, la transmission de mon exploitation serait plus facile. Mais je tiens à ce que l'élevage perdure* », précise Joël Reser, agriculteur à Chatillons-sur-Broué dans la Marne.

ma retraite, il analyserait la proposition de reprise. Nous avons de bonnes relations, donc je n'ai pas cherché de repreneur ailleurs ». Actuellement, le dossier de demande de prêt du candidat repreneur est à l'étude à la banque. « *J'espère que la banque va financer la reprise. Sinon, ça va poser problème. Il va falloir que je retrouve quelqu'un d'autre. Or je voudrais partir au 31 décembre 2022* ».

L'évolution actuelle des prix des matières premières com-

plique également les choses. « *Ça devrait augmenter le coût de la reprise mais je ne peux pas le faire car la banque ne suivra pas. De plus, il est difficile de faire des projections à cinq ans d'un point de vue économique pour un jeune qui s'installe. Si je vendais les animaux à la boucherie, la transmission de mon exploitation serait plus facile et j'en obtiendrais un meilleur prix. Mais je tiens à ce que l'élevage perdure* ».

Un temps libre anticipé

Quant à la retraite, Joël Reser sait déjà comment l'occuper ! « *Je suis maire de ma commune. Une fois retraité, j'aurais un peu plus de temps à lui consacrer. Nous allons également déménager pour laisser la maison au repreneur tout en restant dans le village. Et si mon apprenti reprend l'exploitation, j'irai certainement*

à la ferme encore un peu la première année en gardant des parts dans la société pour pouvoir l'aider », conclut Joël Reser qui espère fortement que la banque acceptera le dossier de son repreneur potentiel.

**Point Accueil Installation
Marne
Caroline Ledeuil
marne.pai@gmail.com**

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cessation d'exploitation.